



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers

Question orale n° 272

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu interroge M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la caserne de pompiers de la porte Champerret, dont cinq sapeurs-pompiers ont trouvé la mort en septembre 2002, lors d'une intervention dans un immeuble à Neuilly. Nous devons beaucoup à ces sapeurs-pompiers et la population est très attachée à cette caserne. C'est pourquoi elle souhaiterait que soit mis en valeur cet immeuble et qu'une illumination pérenne soit installée sur sa superbe façade. Ce serait un juste retour du dévouement de ces soldats du feu et un signe de la reconnaissance de tous les Parisiens. Elle lui demande en tant que ministre de tutelle, d'étudier ce dossier en espérant qu'il soit possible d'arriver à un résultat positif.

Texte de la réponse

MISE EN VALEUR DE LA CASERNE DE POMPIERS DE LA PORTE DE CHAMPERRET DANS LE 17^e ARRONDISSEMENT

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu, pour exposer sa question, n° 272, relative à la mise en valeur de la caserne de pompiers de la porte de Champerret dans le 17^e arrondissement.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le ministre délégué aux libertés locales, tous les élus de la République et tous nos concitoyens sont attachés aux sapeurs-pompiers, dont la contribution à la vie de nos cités est aussi multiple qu'indispensable. Ces femmes et ces hommes paient parfois leur engagement au prix de leur vie, et je crois savoir que si le ministre de l'intérieur n'est pas parmi nous aujourd'hui, c'est parce qu'il s'est rendu en région Rhône-Alpes, apporter son soutien à la famille d'un sapeur-pompier victime d'un dramatique accident.

Nous nous souvenons aussi de l'immense émotion partagée par toute la nation, que suscita, l'année dernière, la mort de cinq sapeurs-pompiers parisiens alors qu'ils portaient secours aux habitants d'un immeuble de Neuilly.

Pour rendre hommage à ces soldats du feu morts dans l'exercice de leur sacerdoce, j'ai proposé de mettre en valeur la caserne Champerret, siège de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ce bâtiment, construit en 1931, est la vitrine parisienne et donc, en quelque sorte, « capitale » de tous les sapeurs-pompiers de France.

Il convient d'y réaliser divers travaux, notamment la création, dans la cour, d'un centre de traitement des appels moderne et sécurisé. Un ravalement de la façade serait le préalable indispensable à mon projet d'illumination pérenne de ce magnifique bâtiment. En effet, ce lieu laïque sert par sa symbolique l'image de la République, celle du service public porté au plus haut niveau, celle de la solidarité entre tous les

citoyens français.

Les travaux à réaliser dans cette caserne sont du ressort de la direction des affaires immobilières de la préfecture de police de Paris. Au nom de tous les élus du 17^e arrondissement, mais au-delà, bien sûr, au nom de tous les élus de Paris et de tous les citoyens de Paris et de France, je sollicite donc votre concours, monsieur le ministre, pour faire aboutir ce projet où nous nous retrouvons tous, dans un hommage unanime à ces femmes et à ces hommes qui le méritent.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux libertés locales.

M. Patrick Devedjian, *ministre délégué aux libertés locales*. Vous avez raison, madame de Panafieu, de rappeler la mort tragique des cinq sapeurs-pompiers de la caserne de la porte Champerret, survenue en septembre 2002. Ce terrible drame est encore dans toutes les mémoires, et le Gouvernement tient à rendre à nouveau hommage à ces jeunes gens disparus dans l'accomplissement de leur devoir, qui exige un courage quotidien.

Pour honorer leur souvenir, vous proposez que la façade de la caserne soit mise en valeur par une illumination pérenne. Le ministère de l'intérieur, de son côté, souhaite naturellement manifester sa reconnaissance à ces sapeurs-pompiers et saluer leur mérite.

Pour la caserne Champerret, qui regroupe l'état-major de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et un centre de secours, le Gouvernement a déjà programmé plusieurs opérations immobilières : construction d'un ascenseur sur l'aile ouest ; réfection des corniches et de la tour d'instruction de la cour d'honneur ; réalisation de deux niveaux de bureaux et réaménagement d'un gymnase ; enfin, création d'un centre opérationnel.

Pour ce qui concerne l'illumination de la façade, vous avez raison de souligner qu'il faudrait au préalable procéder à son ravalement. Le Conseil de Paris n'a pas encore délibéré à ce sujet et une décision de sa part serait souhaitable en vue d'élaborer ultérieurement un projet d'illumination. Sachez toutefois que les services du ministère de l'intérieur sont disposés à étudier dès à présent la faisabilité de cette mise en valeur.

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Au-delà de l'hommage légitime que nous devons rendre aux sapeurs-pompiers, il faut souligner à quel point la République sait mettre en valeur son patrimoine, qu'il soit laïque ou religieux, pour rappeler les valeurs de tolérance, de service public et de solidarité dont elle est le symbole. Or ce patrimoine admirable qu'est la caserne Champerret illustre à divers titres ces valeurs républicaines.

J'ai saisi le maire de Paris au mois de septembre dernier sur l'opportunité, pour la ville, de procéder au ravalement de ce bâtiment afin de pouvoir ensuite l'illuminer. Je n'ai pas encore obtenu de réponse. C'est pourquoi je me tourne vers vous, monsieur le ministre. Je veux d'abord vous remercier d'avoir fait état des travaux programmés pour cette caserne et de l'engagement du ministère de l'intérieur d'étudier les conditions techniques d'une illumination pérenne. J'aimerais ensuite vous demander d'appuyer ma demande auprès du maire de Paris pour que le ravalement ait lieu et que ce bâtiment retrouve ainsi la place qui lui revient dans notre capitale.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 272

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2290

Réponse publiée le : 2 avril 2003, page 2677

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mars 2003